

Informations commerciales :

I. L'ESSENTIEL

Le LIVRET HELLO PLUS (ci-après dénommé "Compte sur Livret") est un Compte sur Livret permettant aux titulaires de percevoir une rémunération calculée sur la base de taux fixés par nos soins.

II. CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

1) Eligibilité :

Peuvent souscrire un ou plusieurs Comptes sur Livret toute personne physique, capable, majeure, mineure émancipée ou mineure, résidant en France.

L'ouverture d'un Compte sur Livret sous forme de compte joint à des personnes physiques capables est possible.

L'ouverture d'un Compte sur Livret à un mineur non émancipé est autorisée sous réserve que ce dernier soit dûment représenté.

2) Modalités de souscription et signature du Compte sur Livret :

Les Conditions Générales et les Conditions Particulières (ou le cas échéant l'avenant aux dites Conditions Particulières) du Compte sur Livret, ci-après dénommées ensemble "Contrat", peuvent être souscrites à la suite ou non d'une sollicitation par la Banque par voie de démarchage dans le cadre d'un système de vente à distance utilisant exclusivement une ou plusieurs techniques de communication à distance, jusqu'à et y compris la conclusion du contrat.

Vous pouvez souscrire votre Contrat :

- au format électronique ;
- au format papier ;
- par téléphone.

Votre contrat est souscrit à la date de signature ou d'acceptation, notamment par téléphone, des Conditions Particulières de votre contrat. Vous devez conserver un exemplaire de ce Contrat.

3) Prix total :

L'ouverture et la clôture d'un Compte sur Livret sont gratuites. L'ensemble des conditions tarifaires de la Banque figure dans le Guide des Conditions et Tarifs Hello bank! en vigueur à ce jour.

En cas d'exercice du droit de rétractation : frais d'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception (tarif postal en vigueur), adressée par le titulaire du Compte sur Livret à Hello bank!.

4) Modalités de paiement : Néant

5) Délai de Rétractation :

Vous bénéficiez d'un délai de rétractation de 14 jours calendaires révolus à compter de la date de signature ou d'acceptation du Contrat sans avoir à justifier de motif, ni à supporter de pénalités.

Pour exercer ce droit de rétractation, vous devez renvoyer par lettre recommandée avec avis de réception à Hello bank! :

TSA 80 011
75318 PARIS 09 CEDEX

le formulaire de rétractation joint au Contrat, après l'avoir rempli, daté et signé.

Coût de la rétractation : frais d'envoi de la lettre recommandée avec avis de réception (tarif postal en vigueur).

6) Commencement d'exécution :

Le Contrat ne peut commencer à être exécuté et donc le dépôt initial fixé dans les Conditions Particulières ne peut être effectué qu'à l'expiration du délai de rétractation de 14 jours.

Cependant, vous pouvez nous demander un commencement d'exécution du Contrat pendant le délai de rétractation sans toutefois renoncer au droit de rétractation qui vous reste acquis.

7) Portées et incidences de la rétractation :

En cas de rétractation, vous devez, le cas échéant, nous restituer toutes les sommes perçues au titre de votre Contrat, dans les meilleurs délais et au plus tard dans le délai de 30 jours à compter du jour de votre notification de rétractation. De notre côté, nous devons vous restituer toutes les sommes perçues au titre du Contrat dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 30 jours à compter de la réception de la notification de votre rétractation.

III. CARACTERISTIQUES ET FONCTIONNEMENT

1) Dépôt initial :

Le dépôt initial ne peut être inférieur à 10 euros.



2) Versements ultérieurs :

Les versements sont libres. Il n'y a pas de plafond. Il est également possible d'organiser une alimentation automatique du Compte sur Livret. Les versements ne peuvent être inférieurs à 10 euros.

3) Retraits :

Les retraits sont libres à la condition de retirer 10 euros minimum par opération. Le solde du Compte sur Livret ne peut être inférieur à 10 euros, sous peine de clôture du compte.

4) Rémunération¹ :

Le taux de rémunération applicable au contrat est variable en fonction du montant du capital placé (solde du compte). A chaque tranche de capital placé s'applique un taux de rémunération différent. La rémunération globale du contrat correspond à la somme des rémunérations de chaque tranche. Ce taux est fixé librement par la Banque.

Pour chaque tranche de capital placé, ce taux est actuellement de :

Capital placé	Taux standard annuel brut à ce jour 05.10.2023
De 0 à 10 000 euros	0,50%
De 10 000 à 50 000 euros	0,50%
De 50 000 à 100 000 euros	0,60%
A partir de 100 000 euros	0,60%

5) Méthode de calcul des intérêts - date de valeur :

Les intérêts sont calculés selon la méthode des intérêts anticipés et des intérêts rétrogrades. Les retraits effectués avant le 31 décembre de l'année en cours, sont productifs d'intérêts rétrogrades qui viennent diminuer les intérêts anticipés calculés, dans la limite de ces derniers.

Les sommes versées portent intérêts à partir du 1^{er} jour de la quinzaine qui suit le versement ou le virement (soit le 16 du même mois ou le 1^{er} du mois suivant).

Les sommes retirées cessent de porter intérêts à partir du 1^{er} jour de la quinzaine au cours de laquelle intervient le retrait (soit le 1^{er} ou le 16 du mois).

En cas de clôture du Compte sur Livret en cours d'année, les intérêts sur la période courue depuis le début de l'année sont crédités au jour de clôture du Compte sur Livret.

6) Fiscalité :

Les intérêts versés sont soumis à la fiscalité (impôt sur le revenu et prélèvements sociaux) en vigueur. Renseignez-vous auprès d'un conseiller Hello Team (01 43 63 15 15, coût d'un appel local depuis un poste fixe en France métropolitaine) ou sur notre site helloweb.com

IV. DUREE DU CONTRAT

Le contrat est conclu pour une durée indéterminée.

V. LOI APPLICABLE

La loi applicable aux relations précontractuelles et au contrat est le droit français.

VI. LANGUE

La langue utilisée durant la relation précontractuelle ainsi que la langue du contrat est le français. D'un commun accord avec nous, vous choisissez d'utiliser le français durant la relation contractuelle.

VII. RESOUDRE UN LITIGE

En premier recours

- Vous pouvez contacter directement un conseiller Hello bank! pour lui faire part d'une réclamation par téléphone (*appel non surtaxé*) ou par le formulaire de contact en ligne intégré à votre espace personnel sur le site internet www.hellobank.fr ⁽¹⁾
- Si vous n'avez pas reçu de réponse satisfaisante à votre réclamation, vous pouvez aussi contacter le Service Réclamations Clients par voie postale : **Service Réclamations Clients Hello bank! TSA 80 011 - 75 318 Paris CEDEX 09**

¹Rémunération applicable au 05.10.2023

Dans les 10 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation par Hello bank!, vous recevez la confirmation de sa prise en charge. Si des recherches sont nécessaires, une réponse définitive vous est communiquée dans un délai de 2 mois maximum.

En dernier recours amiable

Le Médiateur est le dernier recours amiable avant d'entreprendre une démarche judiciaire. Vous pouvez saisir **gratuitement et par écrit** le Médiateur auprès de BNP Paribas, à condition :

- Soit d'être en désaccord avec la réponse apportée au préalable par le conseiller Hello bank! et par le Service Réclamations Clients ⁽²⁾
- Soit de ne pas avoir obtenu de réponse à votre réclamation dans un délai de 2 mois.

Le Médiateur auprès de BNP Paribas doit être saisi en français (*sous peine d'irrecevabilité*) et exclusivement pour les litiges de nature contractuelle portant sur les services ou produits bancaires ainsi que tout autre produit distribué par la banque, dont les litiges portant sur la commercialisation des produits d'assurance ⁽³⁾,

- Soit par voie postale :

Médiateur auprès de BNP Paribas
Clientèle des Particuliers
TSA 62000
92308 Levallois-Perret CEDEX

- Soit par voie électronique : <https://mediateur.bnpparibas.net> ⁽¹⁾

Vous pouvez retrouver la charte de la médiation sur le site <https://mediateur.bnpparibas.net> ⁽¹⁾ et elle peut être obtenue sur simple demande écrite à l'adresse ci-dessus.

La saisine du Médiateur auprès de BNP Paribas vaut autorisation expresse de levée du secret bancaire à l'égard de BNP Paribas, pour ce qui concerne la communication des informations nécessaires à l'instruction de la médiation.

Tout litige résultant d'un contrat de vente ou de services en ligne peut aussi être formulé par voie électronique sur la plateforme de Règlement en Ligne des Litiges (RLL), sur le site internet : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/> ⁽¹⁾

VIII. RISQUES PARTICULIERS

Aucun

IX. CHOIX D'UNE JURIDICTION

En cas de litige, il est fait attribution de compétence aux seuls tribunaux français et conformément aux dispositions des articles 42 et suivants du nouveau Code de Procédure Civile.

X. GARANTIE DES DEPOTS

En application des articles L 312-4 et suivants du Code Monétaire et Financier relatifs à la garantie des dépôts, la Banque est adhérente du Fonds de Garantie des Dépôts.

XI. INFORMATION UTILE

Coordonnées de l'Autorité de Contrôle Prudentiel : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : ACPR - 4, Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris CEDEX 09

⁽¹⁾ Coût de fourniture d'accès à internet

⁽²⁾ En cas de rejet ou de refus de faire droit en totalité ou partiellement à la réclamation

⁽³⁾ Sont exclus les litiges qui relèvent de la Politique Générale de la Banque (par exemple : la politique tarifaire, le refus de crédit, la conception des produits...), ceux concernant la performance des produits liée aux évolutions des marchés, et ceux portant sur les mesures édictées dans le cadre d'une procédure de surendettement par le Juge et/ou la Commission de Surendettement